



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-deux du mois de janvier,
A la salle de l'Union de MAÎCHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Francine MISERE

Procuration : Françoise VIPREY donne procuration à Brigitte COURTET, Régis LIGIER donne procuration à Constant CUCHE, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Karine TIROLE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Patricia PARATTE

Excusés : Christel PILLOT, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Michel BERNARDOT

Absents : Alexandre PANTEL, François JACQUOT, Yves-Marie PARENT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Jean-Paul FEUVRIER

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : <u>2026-01-09</u>	Objet : FINANCES – Demande de subvention CAF – Crédit du nouveau siège de la CCPM / Pôle social, associatif et administratif du Pays de Maîche
---	---

Le Président rappelle la délibération n° 2025-12-12 du 11 décembre 2025 par laquelle le conseil communautaire a acté une demande de financement auprès de la CAF pour la création du nouveau siège de la CCPM / Pôle social, associatif et administratif du Pays de Maîche

Or, le plan de financement a subi quelques ajustements. Il est donc opportun de prendre une nouvelle délibération concernant ce financement qui se monte dorénavant à la somme de 248 687 € (contre 197 024

€ dans le plan de financement de décembre).

Projet de construction / rénovation du pôle social, associatif et administratif
du Pays de Maîche
Communauté de Communes du Pays de Maîche

Projet porté par la CC du Pays de Maîche

Dépenses du projet	Montant HT
Acquisition foncier et immobilier	650 000,00 €
Frais maîtrise d'œuvre	722 686,00 €
Travaux et études complémentaires (estimation)	200 000,00 €
Travaux généraux	4 313 159,00 €
Terrassement - VRD	394 258 €
Démolition - curages préliminaires	198 139,00 €
Gros œuvre	806 536,00 €
Charpente bois	107 474,00 €
Bardage extérieur bois	190 801,00 €
Couverture / étanchéité	122 236,00 €
Menuiseries extérieures bois	320 629,00 €
Protections solaires	65 550,00 €
Serrurerie / métallerie	36 732,00 €
Cloisons / doublages / faux plafonds	334 604,00 €
Menuiseries intérieures	305 786,00 €
Revêtements sols souples	75 285,00 €
Carrelage et revêtement mural	51 382,00 €
Peinture intérieure - ravalement de façade	173 790,00 €
Électricité	411 807,00 €
Plomberie - sanitaire	56 633,00 €
CVC	354 280,00 €
PV	31 839,00 €
Ascenseur	24 153,00 €
Aménagements extérieurs - espaces verts	193 327,00 €
Echafaudage	32 544,00 €
Nettoyage de mise en service	12 009,00 €
Desamiantage	13 365,00 €
TOTAL PROJET sans acquisition foncier et immobilier	5 235 845,00 €
TOTAL PROJET	5 885 845,00 €

Financeurs	Taux	Subvention potentielle
ETAT_DET	20%	1 177 169 €
DEPARTEMENT_C@P 25	15%	800 000 €
Région Bourgogne Franche Comté TEA	7%	358 000 €
Agence de l'Eau_infiltration et de stockage des eaux	50%	68 125 €
SYDED_renovation bâtiment et chaufferie bois	1%	74 400 €
FEDER_construction neuve exemplaire	25%	492 913 €
FEDER_rénovation bâtiment public	36%	277 523 €
CAF -PAJE	50%	248 687 €
Total financements publics	59%	3 496 817 €
Autofinancement CCPM	41%	2 389 028 €
TOTAL		5 885 845 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à solliciter auprès de la CAF une subvention d'un montant de 248 687 €.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 56
Voix contre : 0
Abstention : 0

Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...